

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
803 Route 365	Autoriser la construction d'un abri d'auto dans la cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière.	Règlement de zonage N° 104 Article 7.2.2/5°

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023



Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Lisa Kennedy, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville de Neuville en date du 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Cet avis a fait l'objet d'une parution au [ville.neuville.qc.ca](http://ville.neuville.qc.ca).



Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

20 juin 2023

Date